

AU COLLEGE COMMUNAL DE
NEUFCHÂTEAU
Grand'Place 1
6840 NEUFCHATEAU



Louvain-la-Neuve, le 3 novembre 2017

Monsieur le Bourgmestre,
Madame l'Echevine, Messieurs les Echevins,

Assemblée générale Extraordinaire du 21 décembre 2017 - Convocation

Nous vous prions de bien vouloir faire représenter votre commune à l'Assemblée générale Extraordinaire de notre intercommunale qui se tiendra le **jeudi 21 décembre 2017, à 18 heures** au siège social de la société, avenue Jean Monnet 2 à Louvain-la-Neuve.

ORDRE DU JOUR

1. Opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des communes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville.
2. Affectation des réserves disponibles dédicacées aux 4 communes susvisées.
3. Incorporation au capital de réserves indisponibles.

Vous trouverez, ci-joint, une note contextuelle précisant les points de l'ordre du jour.

Conformément à l'article 733 § 4 du Code des sociétés, le projet de scission et ses annexes, le rapport du Conseil d'administration, le rapport du réviseur et les comptes annuels des trois dernières années sont disponibles en version électronique à partir de notre site internet via le lien : <http://www.oresassets.be/fr/scission> et, sur simple demande, en version imprimée (article 733 § 3 du Code des sociétés).

